



## Résidences d'auteurs de bande dessinée

### Appel à candidatures 2020-2021 à destination des écoles, des établissements scolaires et des auteurs de bande dessinée

Le 30 janvier 2020, à Angoulême, à l'occasion du lancement de l'année de la bande dessinée, le Président de la République a indiqué sa volonté de voir développer la place de la bande dessinée à l'École. Dans ce cadre, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, M. Jean-Michel BLANQUER, et le ministre de la culture, M. Franck RIESTER, ont annoncé la création de résidences d'auteurs de bande dessinée en milieu scolaire à la rentrée 2020.

Ces résidences s'inscrivent pleinement dans la priorité accordée par le Président de la République à l'éducation artistique et culturelle et en particulier dans le plan d'actions présenté conjointement par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture, visant à permettre à tous les jeunes de 3 à 18 ans de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité, en plaçant les arts et la culture au cœur de l'École.

Ces résidences sont organisées conjointement par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et le Centre national du livre (CNL).

L'objectif est d'organiser une résidence d'auteur dans chaque département français.

#### Cadre de la résidence

La résidence d'auteur de bande dessinée repose sur un partenariat étroit entre un auteur et une école ou un établissement scolaire, incluant, le cas échéant, le réseau de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, etc.) et s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, notamment un projet lié à la lecture, impliquant, si possible, plusieurs enseignants.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- la pratique artistique individuelle ou collective et la découverte du processus de création ;
- la rencontre avec les auteurs et la fréquentation des œuvres et des lieux de culture (lieux de création, de diffusion artistique, de lecture publique, etc.) ;
- l'acquisition de connaissances.

## Enjeux et objectifs

La résidence d'auteur de bande dessinée a pour objectifs de :

- développer l'intérêt et le plaisir des élèves pour les livres et la lecture ;
- permettre aux élèves d'aller à la rencontre et d'échanger avec un auteur contemporain de bande dessinée ;
- valoriser et développer l'accès du jeune public à la bande dessinée;
- faire connaître et comprendre le processus de création et le métier d'auteur de bande dessinée;
- sensibiliser les élèves au sens des images et développer leurs capacités d'écriture ;
- apprendre aux élèves les codes et les règles de la bande dessinée ;
- stimuler l'imagination et la créativité des élèves ;
- proposer aux professeurs et aux équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires concernés de travailler avec les acteurs artistiques et culturels locaux, dans la mesure du possible afin d'encourager la création de partenariats durables ;
- contribuer au développement artistique et culturel des territoires, en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative.

## Appel à candidature des auteurs

L'appel à candidatures des auteurs est organisé et diffusé par le CNL et relayé sur les sites internet du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'année de la bande dessinée.

## Auteurs concernés et modalités de candidature

Sont concernés par cet appel à candidatures les auteurs qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être auteur de bande dessinée (scénariste et/ou dessinateur) francophone ou travaillant dans une des langues de France ;
- [attester d'au moins un album de bande-dessinée ou de deux tomes](#) d'une série manga en français ou dans une des langues de France publié(s) à compte d'éditeur et diffusé(s) dans le réseau des librairies de France ;
- ne pas avoir obtenu une bourse du CNL l'année du dépôt de cette demande ;
- s'engager à construire un projet de création à produire avec les élèves et à planifier le calendrier de ses interventions en lien étroit avec l'équipe éducative concernée.

## Sélection des auteurs

La sélection des auteurs de bande dessinée (un auteur par département) est réalisée par le comité national de sélection, selon les critères suivants :

- qualité littéraire et artistique de l'œuvre antérieure de l'auteur et du projet présenté ;
- expérience de l'auteur dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle ;
- motivation de l'auteur pour participer à ce programme de résidence.

Le dépôt des demandes d'aides se fait auprès du CNL par le biais du formulaire « Bourse de résidence – BD 2020 ». Ce formulaire est téléchargeable sur le site du CNL (<https://www.centrenationaldulivre.fr/>) et doit être adressé au CNL accompagné des pièces demandées.

L'appel à candidatures est ouvert du **20 août au 20 septembre 2020**. Seuls les dossiers complets et envoyés ou déposés au CNL dans les délais seront pris en compte.

## **Modalités de déroulement**

Les projets de résidences d'auteurs sont établis conjointement par les équipes éducatives et les auteurs concernés, dès l'annonce des appariements. Ils sont inscrits dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Un calendrier précis de travail, construit entre l'équipe éducative et l'auteur, accompagne le projet pédagogique.

Les auteurs de bande dessinée interviennent dans les classes retenues, à l'occasion de six rencontres d'une demi-journée (temps de préparation et de trajet compris) programmées en lien étroit avec les équipes éducatives, et réparties sur une période allant de un à trois mois au maximum.

Un temps de restitution du projet de création mené pendant la résidence par l'auteur et la classe est programmé et proposé en direction de la communauté éducative et des familles.

Les directeurs d'écoles et chefs d'établissements concernés veillent au rayonnement et à la valorisation du projet sur l'ensemble de la communauté éducative et sur un large territoire

## **Rémunération et défraiements des auteurs**

Les auteurs sélectionnés reçoivent une bourse pour la réalisation du projet de résidence.

Cette bourse est directement versée par le CNL à l'auteur. Elle correspond à la tenue de 6 rencontres d'une demi-journée programmées pendant 1 mois de résidence, pour un montant total de 2 000 € bruts. En fonction du calendrier de travail préalablement défini entre l'auteur et l'équipe éducative, ces rencontres peuvent être réparties sur une durée de 3 mois au maximum.

Les écoles et les établissements scolaires sélectionnés s'engagent à offrir un repas à l'auteur.

Afin d'éviter les frais liés au déplacement et à l'hébergement des auteurs, le comité de sélection nationale s'engage à privilégier les candidatures des classes situées à proximité immédiate des auteurs, à moins que des solutions logistiques (hébergement, transport, espaces de travail et de restitution) puissent être proposées gracieusement par les collectivités territoriales concernées.

## **Composition du comité national de sélection des dossiers**

Les candidatures des classes et des auteurs sont étudiées et sélectionnées par un comité national constitué de représentants :

- du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- du Centre national du livre (CNL)
- du monde de la bande dessinée

Les représentants de ces différentes institutions sont également chargés d'effectuer les appariements entre écoles/établissement scolaires et auteurs.

## **Contact**

**Pour les écoles et les établissements scolaires : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO C2-4) : Delphine Laroche [delphine.laroche@education.gouv.fr](mailto:delphine.laroche@education.gouv.fr)**

**Pour les auteurs : Centre national du Livre, département de la Création : [AuteursBD2020EnResidence@centrenationaldulivre.fr](mailto:AuteursBD2020EnResidence@centrenationaldulivre.fr)**